

# Politique du patrimoine





333, avenue Acadie Dieppe, N.-B. E1A 1G9  
téléphone: 877.7900  
[info@dieppe.ca](mailto:info@dieppe.ca)  
[dieppe.ca](http://dieppe.ca)



## PRÉAMBULE

Le développement d'une Politique du patrimoine pour la Ville de Dieppe est le résultat d'une réflexion approfondie et de plusieurs démarches qui tendent à démontrer la pertinence d'identifier, de protéger, de sensibiliser et de mettre en valeur la richesse du patrimoine de la communauté. Parmi les démarches qui ont été effectuées au cours des années, on peut souligner, entre autres, l'inclusion du patrimoine dans le plan stratégique de la municipalité et dans sa politique culturelle ainsi que l'aménagement de différentes places commémoratives et l'organisation d'événements à caractère patrimonial.

Le patrimoine fait déjà partie des engagements de la Ville de Dieppe. Dans son plan stratégique 2013-2016, la municipalité fait du patrimoine l'une des composantes de la valeur de la fierté en écrivant « Nous sommes fiers de notre patrimoine francophone acadien et de notre habileté à servir en français et en anglais. » De plus, dans l'axe stratégique du développement communautaire, on peut lire que « Les résidents de Dieppe sont fiers de leur communauté et reconnaissent l'importance de contribuer à son épanouissement. Ils valorisent son identité francophone, son patrimoine acadien, son dynamisme, son orientation familiale et sa gamme de services bilingues. »

En juin 2013, la Ville de Dieppe s'est dotée d'une politique culturelle dans laquelle le patrimoine collectif figure parmi quatre grandes orientations. L'une de ces orientations est décrite comme étant « La promotion du patrimoine local met notre histoire en vedette. Dieppe contribue à la préservation et la mise en valeur des richesses patrimoniales, incluant les artefacts, les bâtiments et les sites historiques ». Pour ce faire, la politique culturelle identifie trois stratégies : 1) protéger le patrimoine bâti dans la municipalité; 2) promouvoir le patrimoine local; et 3) favoriser l'appui à l'art public.

Cette nouvelle politique se veut à la fois plus globale, en abordant les différentes formes du patrimoine, et aussi plus précise avec des objectifs et des actions concrètes pour le développement du patrimoine.

La politique a été préparée par un groupe de résidents et personnes ressources appuyé par le personnel municipal avec l'aide d'un facilitateur. Après avoir fait une recherche documentaire et avoir examiné les politiques du patrimoine dans différentes villes du pays, le groupe s'est entendu pour soumettre une proposition au conseil municipal de la Ville de Dieppe.



## DÉFINITION

**Le patrimoine regroupe de plus en plus de composantes allant des lieux, des bâtiments, des monuments, des objets, des traces, des documents, sans oublier le savoir-faire. C'est à la communauté toute entière de le reconnaître, de le préserver et de se l'approprier par des actions diversifiées mais cohérentes.**

La Ville de Dieppe a déjà réalisé une partie du travail, mais il reste encore beaucoup à faire. Afin de cibler ses interventions et celles de la communauté, il est nécessaire de répertorier le patrimoine dans la municipalité.

### DÉFINITION DU PATRIMOINE DE LA VILLE DE DIEPPE

Le patrimoine est une entité vivante qui évolue et qui est constituée de tout objet ou ensemble, naturel ou culturel, matériel ou immatériel, que la communauté reconnaît pour ses valeurs de témoignage et de mémoire historique. Le patrimoine est non seulement notre passé, mais il interagit avec le présent et le futur.

Cette définition démontre que le patrimoine est en constante évolution et qu'il façonne à sa manière l'avenir de la communauté.



## DESCRIPTION

À partir de la définition précédente, la Ville de Dieppe identifie quatre formes reconnues du patrimoine qu'elle décrit de la façon suivante:

1

**Le patrimoine naturel** englobe les éléments, les ensembles et les aires naturels constitués par des formations physiques, biologiques et hydrographiques qui ont une valeur significative pour la population de Dieppe.

*Exemples: géologie, topographie, terres agricoles, faune, flore, arbres, milieux de vie, paysage naturel, ruisseaux, marais, milieux riverains, etc.*

2

**Le patrimoine immobilier** regroupe des éléments des bâtiments, des monuments ou installations qui sont fixés au sol et qui témoignent de la façon dont la communauté a adapté son territoire selon son évolution sociale et culturelle.

*Exemples: maisons, monuments, églises, bâtiments historiques, vestiges historiques, sites archéologiques, vergers, parcs, terrains sportifs, sentiers pédestres et cyclables, aéroport, formes urbaines, système d'aboteau et de levées, lisières de roches, etc.*

3

**Le patrimoine mobilier** est constitué des éléments matériels non fixes tels que des objets, des biens, des artefacts, des productions artistiques tangibles, des documents d'archives qui sont conservés dans leur milieu d'origine ou dans des locaux (NDLR pour ne pas dire musée) dans le but d'accroître la connaissance et l'appréciation de la culture matérielle de la ville.

*Exemples: collections à caractère artistique, objets d'arts, artefacts, archives, mobilier urbain, etc.*

4

**Le patrimoine immatériel** se rapporte aux connaissances et au savoir-faire que détiennent et transmettent des personnes (porteurs de tradition). Ces témoignages, gestes et créations contribuent à préserver et à valoriser la culture d'expression orale et gestuelle de notre communauté.

*Exemples: toponymie, odonymes, récits de vie, contes et légendes, chansons, danses, musiques traditionnelles, productions artistiques intangibles, techniques artisanales, arts culinaires, métiers traditionnels, etc.*

# FONDEMENTS

La politique du patrimoine de la Ville de Dieppe repose sur cinq fondements sur lesquels l'ensemble des actions s'appuiera au cours des prochaines années. Ces piliers font en sorte que le patrimoine s'inscrit au cœur du développement de la communauté.



1

## Le patrimoine, un pilier de l'identité de Dieppe

- a. qui constitue un secteur fondamental de la vie culturelle;
- b. qui se veut une composante incontournable du paysage urbain à laquelle les résidents s'identifient à la communauté, à un lieu ou à leur environnement;
- c. qui compose le caractère unique et distinct de la ville;
- d. qui favorise une meilleure compréhension des origines et des réalisations de la communauté.

2

## Le patrimoine, des richesses incontournables

- a. qui possèdent un héritage collectif vulnérable, fragile et non renouvelable;
- b. qui assurent la préservation et la transmission aux générations actuelles et futures;
- c. où l'on trouve la présence de richesses patrimoniales à préserver dans tous les secteurs du patrimoine (naturel, immobilier, mobilier et immatériel);
- d. dont les éléments constituent un intérêt local tandis que d'autres dépassent les limites de la ville et favorisent son rayonnement;
- e. dont une partie de ces richesses patrimoniales reste encore toutefois à découvrir et à faire connaître;
- f. qui servent de valeurs éducatives;
- g. où tous les types de patrimoine ont leur importance.

3

**Le patrimoine, une notion en constante évolution**

- a. qui est attribuée par la population en fonction du sens qu'elle lui accorde dans un contexte donné;
- b. dont la collectivité identifie les éléments de mémoire et d'appartenance qu'elle trouve essentiels;
- c. dont la population doit préalablement posséder certaines connaissances des éléments à potentiel patrimonial afin d'être en mesure de leur attribuer une valeur;
- d. où le patrimoine n'est pas seulement une représentation statique du passé;
- e. qui est vaste et diversifiée qui s'enrichit et qui évolue continuellement;
- f. qui nécessite une adaptation constante en fonction de l'intégration de nouvelles connaissances et des changements dans les valeurs et les sensibilités de la population.

4

**Le patrimoine, un facteur de développement local durable**

- a. qui constitue également un facteur de développement social, culturel, touristique et économique qui contribue à la qualité de vie de l'ensemble des résidents, au dynamisme et au rayonnement;
- b. dont la préservation s'intègre aux principes de développement durable puisqu'elle permet de conserver et de transmettre les valeurs, la culture, les biens et les ressources d'une communauté de génération en génération.

5

**Le patrimoine, une richesse collective à s'approprier et à partager**

- a. entre la Ville, qui en assure le développement et la promotion, en étroite collaboration avec les intervenants du milieu et la communauté;
- b. en favorisant l'accès aux différentes formes patrimoniales;
- c. où la transmission du patrimoine constitue un défi et une responsabilité partagée entre tous les résidents et intervenants;
- d. dont la protection demande une adhésion à une vision commune du patrimoine et nécessite l'engagement des résidents pour que les intérêts partagés par la communauté soient protégés.





## AXES D'INTERVENTION

La Politique du patrimoine détermine quatre axes d'intervention: la recherche, la protection, la sensibilisation et l'éducation et la mise en valeur. La Ville de Dieppe intervient à différents niveaux dans chacun de ces axes et fait appel à d'autres intervenants du milieu pour en assurer le développement.

1

### La recherche

La recherche est un axe essentiel selon le principe de «connaître avant d'intervenir». La Ville soutiendra la recherche sur son patrimoine.

2

### La protection

La Ville de Dieppe et des partenaires assumeront le rôle de chef de file dans la protection du patrimoine. Les résidents seront encouragés à protéger le patrimoine.

3

### La sensibilisation et l'éducation

La sensibilisation et l'éducation deviennent des interventions primordiales lorsqu'on considère la gestion du patrimoine. Cet axe est orienté selon le positionnement du patrimoine dont veut se doter la municipalité.

4

### La mise en valeur

Selon les besoins de la communauté, on favorisera la mise en valeur du patrimoine sous différentes formes. Cette mise en valeur se fera par des actions d'interprétation et de diffusion.

# OBJECTIFS SELON LES AXES

La Politique du patrimoine de la Ville de Dieppe adopte les objectifs en fonction des axes pour consolider et intégrer le patrimoine à son développement. Pour chacun des objectifs, des actions précises et des résultats à atteindre seront déterminés tout comme une évaluation sur une base annuelle pour mesurer les retombées de la politique du patrimoine.

## 1

### La recherche

- a. Créer une banque d'information sur le patrimoine et la rendre disponible à tous les intervenants en patrimoine du milieu;
- b. Encourager la consultation des différentes études sur le patrimoine par la communauté;
- c. Identifier des endroits adéquats de conservation documentaire et archivistique tout en favorisant l'accès;
- d. Assurer l'acquisition de connaissances pour chacune des formes du patrimoine;
- e. Faciliter l'étude et la recherche sur le patrimoine auprès des clientèles scolaires;
- f. Travailler en collaboration avec les propriétaires de biens patrimoniaux pour en connaître la valeur patrimoniale.

## 2

### La protection

- a. Préserver les caractéristiques de chacune des formes du patrimoine qui seront identifiées comme étant importantes dans la municipalité;
- b. Assurer la protection adéquate du patrimoine en collaboration avec des partenaires du milieu;
- c. Améliorer le savoir-faire et l'expertise spécialisée en restauration du patrimoine;

## 3

### La sensibilisation et l'éducation

- a. Démontrer l'importance du patrimoine dans le développement auprès des intervenants économiques, touristiques, culturels et en éducation;
- b. Promouvoir le rôle que le résident peut jouer dans la préservation du patrimoine;
- c. Faire connaître les principes de restauration, de conservation et de promotion du patrimoine auprès des intervenants et des propriétaires;
- d. Créer des événements et programmes à caractère patrimonial dans le but de favoriser la participation des clientèles scolaires et de la communauté.
- e. Établir des politiques et règlements permettant de préserver le patrimoine de Dieppe.

## 4

### La mise en valeur

- a. Créer une image patrimoniale pour la municipalité;
- b. Intégrer l'image patrimoniale de Dieppe dans les différentes publications écrites et numériques;
- c. Accroître la visibilité des différentes composantes du patrimoine au sein de la communauté de Dieppe;
- d. Encourager différents organismes de Dieppe à mettre en valeur le patrimoine;
- e. Appuyer différents organismes dans leurs actions de promotion du patrimoine;
- f. Intégrer le patrimoine dans les activités organisées par la Ville de Dieppe.



## **PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN OEUVRE**

Il est urgent de s'intéresser davantage au patrimoine de Dieppe. Pour se faire, dès l'adoption de la politique du patrimoine, l'administration fera appel à la participation du public afin d'appuyer la municipalité à sa mise en œuvre.

Un plan d'action sera élaboré dans le but de déterminer l'ordre des priorités à réaliser. Ce plan sera constamment évalué et mis à jour périodiquement.



## MERCI

aux gens qui ont contribué au développement de cette politique:

- Pauline Cormier
- Jeanne Farrah
- Jean Gaudet
- Selma Zaiane Ghalia
- Alexandre Girard
- Claudette Lavigne
- Bernard LeBlanc
- Louis E. LeBlanc
- Luc Richard
- Marie-Michelle Vienneau

avec appui de:

- Marc LeBlanc, expert-conseil



333, avenue Acadie Dieppe, N.-B. E1A 1G9

téléphone: 877.7900

[info@dieppe.ca](mailto:info@dieppe.ca)

[dieppe.ca](http://dieppe.ca)